



COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

MERCREDI 13 AVRIL 2016

18 HEURES 30

MAIRIE D'AGDE

PRÉSENTS : 18

AGDE : Mme SALGAS, M. FREY

MARSEILLAN : M. MARY

FLORENSAC : MM. MAFFRE, TUYA

PEZENAS : M. DUFFOUR

CASTELNAU DE GUERS : M. DA SILVA

LEZIGNAN LA CEBE : Mme SICARD

SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. ROME

POMEROLS : M. MOULINOT

BESSAN : MM. ALBERTOS, FOULGAT

VIAS : M. SAUCEROTTE

CAUX : Mme DORADO

PORTIRAGNES : M. FAURE

SAINT-THIBERY : M. HUC

PINET : M. ESPARZA

AUMES : Mme DURAND

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 9

AGDE : M. BENTAJOU à M. FREY, M. GLOMOT à M. FOULGAT

MARSEILLAN : M. ROUVIER à Mme SALGAS, M. ARAGON à M. MARY

BESSAN : M. MARIN à M. ALBERTOS

MONTAGNAC : M. PASCAL à M. MOULINOT

NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ à M. HUC

PEZENAS : M. ROSSIGNOL à M. DUFFOUR

PAULHAN : M. JAURION à M. SAUCEROTTE

ABSENTS EXCUSÉS : 7

AGDE : Mme MARTINEZ

FLORENSAC : M. MARCO

CAZOULS D'HERAULT : M. GIRAUDOU

VIAS : MM. MARTINEZ, ESPANA

PEZENAS : M. LOPEZ

NIZAS : Mme BESSORA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FREY

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical en date du 9 mars 2016

1°) Examen et vote du budget primitif 2016

2°) Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} mai 2016

3°) Régime indemnitaire du personnel territorial pour l'année 2016

4°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 13 avril 2016, à 18h30, en mairie d'Agde, salle Guillemain.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. M. Sébastien FREY est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

A l'unanimité, le comité syndical approuve également le compte rendu de la réunion de la séance précédente, en date du 9 mars 2016.

1°) Examen et vote du budget primitif 2016

Madame la Présidente laisse la parole à M. le Vice-Président chargé des Finances afin de traiter cette première question relative au budget primitif 2016 du SIVOM du Canton d'Agde.

Monsieur le Vice-Président rappelle que ce projet de budget 2016 prend en compte les éléments de la discussion ayant eu lieu dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire tenu en séance du 9 mars dernier à CAUX.

Il communique, dans le détail, les montants des différents chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement. La balance générale du budget 2016 s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 191 721,73 €

Recettes : 1 191 721,73 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 1 172 740,99 €

Recettes : 1 172 740,99 €

A toutes fins utiles, les tableaux des montants des participations 2016 des communes aux différents services du SIVOM du canton d'Agde sont détaillés par le Vice-Président.

A l'issue des débats, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2016 comme ci-dessus exposé.

2°) Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} mai 2016

Madame la Présidente rappelle que, comme suite à diverses délibérations antérieures et à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Hérault en date du 19 février 2016, il convient de mettre à jour le tableau des emplois du Sivom du Canton d'Agde, notamment en raison de l'avancement de grade de 3 agents. Au 1^{er} mai 2016, le tableau des emplois du personnel territorial s'établit comme suit :

POSTES TITULAIRES POURVUS

Direction :

Attaché Territorial Principal titulaire, temps complet 1

Adjoint Administratif Territorial de 2^e classe titulaire, temps complet 1

Fourrière animale :

Agent de Maîtrise Principal titulaire, temps complet 1

Agent de Maîtrise titulaire, temps complet 1

Adjoint Technique Principal Territorial de 2^e classe titulaire, temps complet 1

Adjoint Technique Territorial de 2^e classe titulaire, temps complet 1

Brigade d'enlèvement tags :

Adjoint Technique Principal Territorial de 2^e classe titulaire, temps complet 1

POSTE NON TITULAIRE POURVU

Contrat d'Avenir, temps complet 1

POSTE VACANT

Non affecté (pour remplacement éventuel) :

Adjoint Technique Territorial de 2^e classe non titulaire, temps complet 1

Adopté à l'unanimité.

3°) Régime indemnitaire du personnel territorial pour l'année 2016

Madame la Présidente informe l'assemblée, comme chaque année, de la nécessité d'adopter le régime indemnitaire en faveur du personnel territorial du SIVOM selon les tableaux ci-dessous, et ce à compter du 1^{er} mai 2016. M. Le Directeur du SIVOM donne les précisions nécessaires relatives à cette question, indiquant notamment que cette délibération prévoit la mise à jour du régime indemnitaire en fonction de l'augmentation de grade de différents agents et d'une augmentation sensible des montants à destination du personnel territorial.

Agents de catégorie C

Indemnité d'administration et de technicité (IAT)

(décret n°2002-61 du 14 janvier 2002)

Grades	Effectif	Montant annuel de référence au 1 ^{er} janvier 2016	Coefficient individuel	Crédit prévisionnel
Agent de maîtrise principal	1	490,04	7	3.430,28
Agent de maîtrise	1	469,67	6,00	2.818,02
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	2	469,67	4,60	2.160,48
Adjoint Technique 2 ^e classe	1	449,28	4,70	2.111,62
Adjoint Administratif de 2 ^e classe	1	449,28	4,70	2.111,62

Indemnité d'exercice de mission (IEM)

(décret n°2012-1457 du 24 décembre 2012)

Grades	Effectif	Montant annuel de référence au 1 ^{er} janvier 2016	Coefficient individuel	Crédit prévisionnel
Agent de maîtrise principal	1	1.204,00	0,68	818,72

Agents de catégorie A

Indemnité d'exercice de mission (IEM)

(décret n°2012-1457 du 24 décembre 2012)

Grades	Effectif	Montant annuel de référence au 1 ^{er} janvier 2016	Coefficient individuel	Crédit prévisionnel
Attaché principal	1	1.372,04	3	4.116,12

Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)

(décret n°2002-63 du 14 janvier 2002)

Grades	Effectif	Montant annuel de référence au 1 ^{er} janvier 2016	Coefficient individuel	Crédit prévisionnel
Attaché principal	1	1.471,17	1,5	2.206,55

Pour rappel, les différentes indemnités (IAT, IEM et IFTS) sont perçues en tenant compte de la responsabilité, l'assiduité, les objectifs ou missions, la technicité ou la complexité du poste occupé et au prorata-temporis du temps de travail effectué par les agents.

L'IAT, IEM et IFTS peuvent être modulées selon les critères suivants :

- dès le 9^e jour d'absence pour maladie ordinaire à plein traitement (hors hospitalisation et accident de travail) : suppression de l'IAT, IEM, IFTS jusqu'à la reprise effective de l'agent ;
- dès le 1^{er} jour d'absence injustifiée ou sans excuse, ou en cas de service non fait : suppression de l'IAT, IEM et IFTS pendant la période d'absence.

Adopté à l'unanimité.

4°) Questions diverses

- Point sur l'éventualité des astreintes fourrière animale

Un point sur l'éventualité d'une mise en place d'astreintes pour la fourrière animale est fait en séance. Il s'avère que cette possibilité n'a pas été retenue pour des raisons budgétaires. Une discussion s'engage sur le fait que les communes pourraient s'équiper, si elles le désirent, de cages permettant l'accueil de chiens durant les week-ends. Certaines communes indiquent qu'elles procèdent ainsi et que le système fonctionne parfaitement. Par ailleurs, il est rappelé qu'une cage accessible 24h/24 est disponible à l'entrée de la fourrière animale à Vias, souvent utilisée par les services de secours (sapeurs-pompiers). Le SIVOM est prêt à intervenir financièrement pour l'acquisition de cages pour les communes qui le désireraient.

- Capture des chats

Un nouveau point est effectué sur les nouvelles modalités de capture des chats. La direction du SIVOM reste à la disposition des mairies concernées pour sensibiliser les services municipaux aux nouvelles dispositions mises en place, qui depuis quelques semaines, donnent entière satisfaction.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués du Sivom présents. La séance est levée à 19h. Elle indique que la prochaine séance aura lieu en juin sur la commune de Saint-Thibéry.

**Le Secrétaire de Séance,
Sébastien FREY**

